



SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 7 OCTOBRE 2019

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LUNDI 7 OCTOBRE 2019, À 20 HEURES, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

Sont présents :

Monsieur Charles Soucy	conseiller district n ^o 1
Madame Ariane Lévesque	conseillère district n ^o 2
Monsieur Marc Portelance	conseiller district n ^o 3 et maire suppléant
Monsieur Simon Pelletier	conseiller district n ^o 4
Monsieur Benoît Thibault	conseiller district n ^o 5
Monsieur Jacques Létourneau	conseiller district n ^o 6

Est absent : Monsieur le maire Simon Deschênes

Sont aussi présentes :

Madame Josée Latour	trésorière
Me Sylvie Lepage	greffière

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence de monsieur le maire suppléant Marc Portelance.

1.- Ouverture

19-10-237

2.- Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit approuvé en rayant le point d'information 4.4 Inauguration du Jardin du Souvenir.

ADOPTÉE

3.- Adoption des procès-verbaux

19-10-238

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2019

Les membres du conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2019, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER BENOÎT THIBAUT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ledit procès-verbal soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

19-10-239

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 septembre 2019

Les membres du conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 septembre 2019, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ledit procès-verbal soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

4.- Information

4.1 Fermeture temporaire de la piscine municipale le dimanche

Cet automne, la piscine municipale est fermée le dimanche, et cela, en raison d'une pénurie de surveillants-sauveteurs pour travailler la fin de semaine. Si vous possédez les qualifications nécessaires et avez de l'intérêt à travailler comme surveillant-sauveteur, n'hésitez pas à contacter madame Lucie Bélanger à la piscine.

4.2 Bourses d'études de 7 500 \$ pour étudiants au programme de préposés aux bénéficiaires

Le réseau de la santé et des services sociaux du Québec propose des bourses d'études de 7 500 \$ pour les étudiants inscrits au programme « Préposés aux bénéficiaires (PAB) ». Les étudiants dont la candidature est sélectionnée recevront 7 500 \$. En échange, en plus de s'engager à commencer et à terminer le programme de formation dans les délais prescrits, l'étudiant s'engage à offrir une disponibilité adaptée au besoin de l'employeur pour un minimum de deux années à temps complet dès la fin de ces études. Pour l'instant, le programme ne se donne pas dans les centres de formation de La Haute-Gaspésie par manque d'inscriptions. Nous invitons donc les gens intéressés à s'inscrire et s'il y a assez de participants, une cohorte pourra débuter sous peu. Les candidats sont invités à soumettre leur formulaire de candidature d'ici le 15 octobre prochain. Pour plus d'information, consulter le site internet du CISSS de la Gaspésie.

4.3 Avenue d'Halloween

Le conseillère Ariane Lévesque mentionne que trois mamans ont organisé une activité spéciale pour la fête de l'Halloween. La partie de la 1^{re} Avenue Ouest allant de l'hôtel de ville jusqu'à la 5^e Rue Ouest sera fermée à la circulation de 17 h à 19 h. Il y aura de l'animation, de la musique et des surprises. L'invitation est lancée à toute la population à participer et tous ceux qui le souhaitent sont bienvenus pour donner un coup de main.

De plus, le concours de décorations pour Halloween revient cette année. Pour participer, les Annemontois doivent faire parvenir les photos de leurs décorations sur la page Facebook de la Ville.

4.5 Popote roulante – La Joyeuse fricassée

Le Centre d'action bénévole des Chic-Chocs travaillera dans les prochains mois à mettre sur pied son projet *La Joyeuse Fricassée*. Ce projet consiste à offrir un service de popote roulante à faible coût et accessible une fois par semaine.

Pour mettre en branle *La Joyeuse Fricassée*, le Centre d'action bénévole a d'abord besoin de recruter quelques équipes de 4 à 6 personnes bénévoles pour la préparation et la livraison des repas. L'objectif est de débiter les activités vers la mi-janvier.

Les personnes qui aiment cuisiner, qui ont un peu de temps à donner et qui souhaiteraient se joindre au projet peuvent obtenir plus d'information ou s'inscrire directement au Centre d'action bénévole en téléphonant au 418 763-7038, poste 101, en demandant Isabelle Bouchard, chargée de projet.

5.- Administration

5.1 Nomination de M. Denis Deschênes au poste permanent à temps complet d'ouvrier de maintenance aux Travaux publics

CONSIDÉRANT la résolution 19-09-220 autorisant l'ouverture à l'interne du

19-10-240

poste permanent à temps complet d'ouvrier de maintenance aux Travaux publics.

CONSIDÉRANT que monsieur Denis Deschênes possède les qualifications nécessaires et est le candidat ayant le plus d'ancienneté.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de nommer M. Denis Deschênes au poste permanent à temps complet d'ouvrier de maintenance aux Travaux publics à compter du 7 octobre 2019.

ADOPTÉE

- 19-10-241 5.2 Ouverture à l'interne du poste saisonnier 26 semaines été d'ouvrier de maintenance aux Travaux publics

CONSIDÉRANT le poste laissé vacant par M. Denis Deschênes.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'ouverture à l'interne du poste saisonnier, 26 semaines été, d'ouvrier de maintenance aux Travaux publics.

ADOPTÉE

- 19-10-242 5.3 Participation au projet de gestion intégrée des documents de la MRC de La Haute-Gaspésie

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts et la MRC de La Haute-Gaspésie ont des besoins en gestion documentaire qui pourraient être comblés par l'implantation d'un logiciel de gestion intégrée des documents.

Attendu que ce projet serait admissible au programme d'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale pour un maximum de 50 % des coûts de projet.

Attendu que la MRC de La Haute-Gaspésie est désignée pour présenter une demande d'aide financière dans le cadre de ce programme.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts s'engage à participer au projet de gestion intégrée des documents et d'assumer une partie des coûts.

Que le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du programme d'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale.

Que le conseil nomme la MRC de La Haute-Gaspésie organisme responsable du projet.

ADOPTÉE

- 19-10-243 5.4 Autorisation de signature - échange de terrains avec M. Paul-Henri Lévesque

CONSIDÉRANT qu'une parcelle du lot 4 883 230, propriété de M. Paul-Henri Lévesque, empiète sur l'assiette de la 22^e Rue Ouest et qu'une parcelle de l'assiette de la 22^e Rue empiète sur le terrain de M. Lévesque.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de régulariser la situation en procédant à un échange de terrains.

CONSIDÉRANT que M. Paul-Henri Lévesque est d'accord pour assumer jusqu'à 1 000 \$ des frais encourus pour la préparation des nouveaux cadastres nécessaires à la transaction.

CONSIDÉRANT que la Ville paiera la différence et prendra en charge le

contrat et sa publication.

CONSIDÉRANT que M. Lévesque mandatera l'arpenteur-géomètre pour la préparation des cadastres et assumera les autres frais d'arpentage (bornage).

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le maire ou le maire suppléant à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, l'acte à intervenir pour l'échange de terrain avec M. Paul-Henri Lévesque.

ADOPTÉE

19-10-244

5.5 Implantation d'un abribus sur le territoire

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale de transport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (RÉGIM) propose un projet commun pour l'implantation d'abribus sur le territoire.

CONSIDÉRANT que le RÉGIM propose d'assumer le coût des abribus en laissant aux villes qui accueillent les abribus les frais d'installation et d'entretien.

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts souhaite favoriser la mobilité durable sur son territoire et souhaite faciliter l'utilisation du transport collectif.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de confirmer à la RÉGIM l'intérêt de la Ville pour obtenir et installer un (1) abribus à un endroit stratégique de Sainte-Anne-des-Monts qui est un arrêt du trajet pour faciliter l'utilisation du transport collectif.

ADOPTÉE

19-10-245

5.6 Achat d'un espace publicitaire - Guide touristique Gaspésie 2020-2021 conjointement avec CLD de La Haute-Gaspésie

CONSIDÉRANT que le coût de la page 2 ou de la page 3 dans le Guide touristique de la Gaspésie 2020-2021 est de 8 600 \$.

CONSIDÉRANT l'offre du CLD de prendre en charge la réservation des pages 2 et 3, pour un coût total de 16 000 \$ dont la Ville paierait la moitié soit 8 000 \$, ce qui représente une économie de 600 \$.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER BENOÎT THIBAUT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil autorise :

- l'achat de publicité dans le Guide touristique de la Gaspésie 2020-2021 conjointement avec le CLD;
- le paiement au CLD de la somme de 8 000 \$ plus les frais d'infographie.

ADOPTÉE

19-10-246

5.7 Autorisation de signature d'un avenant à l'entente intermunicipale relative au partage des sommes versées au fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques de la MRC de La Haute-Gaspésie

CONSIDÉRANT que la MRC de La Haute-Gaspésie et la Ville de Sainte-Anne-des-Monts ont convenu d'un commun accord de modifier l'article 3 de l'entente intermunicipale relative au partage des sommes versées au fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques de la MRC de La Haute-Gaspésie lorsque des substances assujetties transitent sur le territoire de la ville de Sainte-Anne-des-Monts afin de préciser le lieu

de livraison final des substances.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le maire à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, l'avenant à l'*entente intermunicipale relative au partage des sommes versées au fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques de la MRC de La Haute-Gaspésie lorsque des substances assujetties transitent sur le territoire de la ville de Sainte-Anne-des-Monts* à intervenir.

ADOPTÉE

19-10-247

5.8 Municipalité alliée contre la violence conjugale

ATTENDU que la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1).

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal.

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale.

ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes.

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité.

ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions auront lieu à travers le Québec.

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de proclamer la Ville de Sainte-Anne-des-Monts alliée contre la violence conjugale.

ADOPTÉE

6. TRÉSORERIE

19-10-248

6.1 Acceptation d'une soumission pour services de vérification comptable pour les exercices financiers 2019, 2020 et 2021

CONSIDÉRANT la résolution 19-02-037 autorisant un appel d'offres sur invitation pour services de vérification comptable pour les exercices financiers 2019, 2020 et 2021.

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection déposé au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter la soumission la plus basse, celle de Deloitte, au montant de 9 500 \$ plus taxes pour l'année 2019, 9 975 \$ plus taxes pour l'année 2020 et de 10 275 \$ pour l'année 2021, soit un total de 29 750 \$ avant taxes.

ADOPTÉE

6.2 Dépôt des états financiers au 31 août 2019

Les états financiers au 31 août 2019 sont déposés devant le conseil, et copie en est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

19-10-249

6.3 Approbation des écritures au journal général au 31 août 2019

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil approuve les écritures au journal général, pour le mois d'août 2019, conformément à la liste déposée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

19-10-250

6.4 Approbation des comptes payés et à payer au 30 septembre 2019

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil approuve :

- les comptes payés, chèques n^{os} 30318 à 30387, pour un montant de 605 713,07 \$;
- les comptes à payer, chèques n^{os} 30388 à 30508, pour un montant de 742 737,68 \$;
- pour un total de 1 348 450,75 \$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, trésorière de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Josée Latour, trésorière

19-10-251

6.5 Approbation des états financiers vérifiés 2018 de l'OMH

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver les états financiers vérifiés 2018 de l'OMH de Sainte-Anne-des-Monts dont copie est déposée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

19-10-252

6.4 Aides financières de la Ville aux organismes communautaires, culturels, sportifs ou de loisirs

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER BENOÎT THIBAUT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accorder les aides financières suivantes dans le cadre de la Politique d'aide financière aux organismes communautaires, culturels, sportifs ou de loisirs :

- 200 \$ au Chœur Florès Haute-Gaspésie pour son concert 20^e anniversaire le 16 novembre prochain à l'église de Sainte-Anne-des-Monts,
- 400 \$ à Enfantaisie Haute-Gaspésie pour les mini-camps de la relâche du 2 au 5 mars 2020.

ADOPTÉE

7.- Urbanisme

7.1 Dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 10 septembre 2019

Le procès-verbal de la réunion du 10 septembre 2019 du CCU est déposée devant le conseil et au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

19-10-253

7.2 Demande de dérogation mineure – 144, 7^e Rue Ouest

CONSIDÉRANT une demande de M. Gaston Lepage ayant pour objet, si elle est acceptée, de permettre :

- L'aménagement d'un logement au sous-sol n'ayant pas la moitié de sa hauteur au-dessus du niveau moyen du sol adjacent du côté de la rue contrairement à l'article 5.2.1 du Règlement de zonage 04-620.

CONSIDÉRANT la résolution 19-945 du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet que cette demande peut être acceptée.

CONSIDÉRANT la publication d'un avis sur le site Web de la Ville en date du 12 septembre 2019 et dans l'édition du 18 septembre 2019 du journal L'Avantage gaspésien.

CONSIDÉRANT que le conseil n'a reçu aucune opposition à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter l'aménagement d'un logement au sous-sol n'ayant pas la moitié de sa hauteur au-dessus du niveau moyen du sol adjacent du côté de la rue pour la propriété du 144, 7^e Rue Ouest.

ADOPTÉE

19-10-254

7.3 Demande de dérogation mineure – 75, route Bellevue

CONSIDÉRANT une demande de M. Pierre-André Tanguay ayant pour objet, si elle est acceptée, de permettre :

- L'implantation d'un garage de 8,55 m x 11 m au lieu de 4,0 m x 6,0 m comme stipulé à l'article 5.4.4.3 du Règlement de zonage 04-620 .

CONSIDÉRANT la résolution 19-946 du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet que cette demande peut être acceptée.

CONSIDÉRANT la publication d'un avis sur le site Web de la Ville en date du 12 septembre 2019 et dans l'édition du 18 septembre 2019 du journal L'Avantage gaspésien.

CONSIDÉRANT que le conseil n'a reçu aucune opposition à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter l'implantation d'un garage de 8,55 m x 11 m pour la propriété du 75, route Bellevue.

ADOPTÉE

19-10-255

7.4 Demande de dérogation mineure – 16, rue des Colibris

CONSIDÉRANT une demande de Mme Marie-Josée Daraïche et M. Serge Lafontaine ayant pour objet, si elle est acceptée, de permettre :

- L'implantation d'un garage à 2,5 m de la ligne avant au lieu de 7 m comme stipulé à l'article 11 du Règlement de zonage 04-620. Il s'agit d'un terrain d'angle qui est considéré avoir deux côtés en façade.

CONSIDÉRANT la résolution 19-947 du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet que cette demande peut être acceptée.

CONSIDÉRANT la publication d'un avis sur le site Web de la Ville en date du 12 septembre 2019 et dans l'édition du 18 septembre 2019 du journal L'Avantage gaspésien.

CONSIDÉRANT que le conseil n'a reçu aucune opposition à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ l'implantation d'un garage à 2,5 m de la ligne avant pour la propriété du 16, rue des Colibris.

ADOPTÉE

8.- Règlements

19-10-256

8.1 Adoption du Règlement 19-890 intitulé « Amendement au Règlement de zonage 04-620 – ajout d'un usage en zone Eaf. 200 »

CONSIDÉRANT qu'une copie du Règlement 19-890 a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 3 septembre 2019.

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement a été adopté le 3 septembre 2019.

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été tenue le 13 septembre 2019.

CONSIDÉRANT qu'un second projet de règlement a été adopté le 17 septembre 2019.

CONSIDÉRANT qu'aucune demande de participation à un référendum n'a été reçue.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Règlement 19-890, intitulé « Amendement au Règlement de zonage 04-620 – ajout d'un usage en zone Eaf. 200 », dont copie est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante, soit approuvé suivant le texte à être inscrit dans le livre des règlements.

ADOPTÉE

9.- Travaux publics

19-10-257

9.1 Attestation de la fin des travaux sur une partie de la route Bellevue (AIRRL 2015-055)

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts a procédé à des travaux de pulvérisation, de reprofilage et d'asphaltage d'une partie de la route Bellevue sur une distance de 1500 mètres.

CONSIDÉRANT une aide financière de 317 994 \$ accordée dans le cadre du programme Réhabilitation du réseau routier local 2015-2016, volet Accélération des investissements sur le réseau routier local.

CONSIDÉRANT que la reddition de compte/rapport de dépense a dûment été complétée.

CONSIDÉRANT la fin des travaux le 11 août 2016.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil approuve les dépenses d'un montant de 448 569,81 \$ relatives aux travaux réalisés sur une distance de 1 500 mètres dans la route Bellevue.

ADOPTÉE

- 19-10-258 9.2 Attestation de la fin des travaux sur une partie de la route Lavoie (AIRRL 2016-314)
- CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts a procédé à des travaux de décohesionnement, rechargement et d'asphaltage d'une partie de la route Lavoie sur une distance de 800 mètres.
- CONSIDÉRANT une aide financière de 181 460,44 \$ accordée dans le cadre du programme Réhabilitation du réseau routier local 2016-2017, volet Accélération des investissements sur le réseau routier local.
- CONSIDÉRANT que la reddition de compte/rapport de dépense a dûment été complétée.
- CONSIDÉRANT la fin des travaux le 1^{er} décembre 2017.
- N CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil approuve les dépenses d'un montant de 237 453,42 \$ relatives aux travaux réalisés dans la route Lavoie sur une distance de 800 mètres.

ADOPTÉE

- 19-10-259 9.3 Attestation de la fin des travaux sur une partie de la route Lavoie et une partie de la rue du Ruisseau (RIRLL 2016-443)
- CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts a procédé à des travaux de décohesionnement et d'asphaltage d'une partie de la route Lavoie, sur une distance de 380 mètres, et de planage et asphaltage de la rue du Ruisseau, sur une distance de 1080 mètres..
- CONSIDÉRANT une aide financière de 352 632,96 \$ accordée dans le cadre du programme Réhabilitation du réseau routier local 2016-2017, volet Redressement des infrastructures routières locales.
- CONSIDÉRANT que la reddition de compte/rapport de dépense a dûment été complétée.
- CONSIDÉRANT la fin des travaux le 31 août 2018.
- EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil approuve les dépenses d'un montant de 388 891,89 \$ relatives aux travaux réalisés dans la route Lavoie sur une distance de 380 mètres. et dans rue du Ruisseau sur une distance de 1080 mètres.

ADOPTÉE

- 19-10-260 9.4 Autorisation d'un appel d'offres public pour l'achat d'un tracteur articulé à l'état neuf pour déneiger les trottoirs
- IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER BENOÎT THIBAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser un appel d'offres public pour l'achat d'un tracteur articulé à l'état neuf pour déneiger les trottoirs.

ADOPTÉE

10.- Loisirs

- 19-10-261 10.1 Mise à niveau de la Maison de la culture – autorisation de paiement 2.3.5 à FNX-Innov
- CONSIDÉRANT la résolution 17-12-339 acceptant la soumission de Les Consultants S.M. inc., au prix de 64 300 \$ avant taxes, pour les services professionnels en ingénierie structure, civil, mécanique et électricité, responsable de la conception des plans et devis ainsi que de la surveillance

des travaux dans le cadre du projet de rénovation et de mise aux normes de la Maison de la culture, incluant la salle de spectacle et la bibliothèque.

CONSIDÉRANT l'acquisition du Groupe S.M. inc. par FNX-Innov.

CONSIDÉRANT la facture 372778 de FNX-Innov au montant, avant taxes, de 1 608.90 \$.

CONSIDÉRANT le certificat de paiement 2.3.5 de Planigram au montant de 1 849,84 \$ incluant les taxes.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le paiement de 1 849,84 \$, taxes incluses, à FNX-Innov. Cette dépense sera prise à la réserve financière créée en vertu du Règlement 15-809 et/ou au poste budgétaire 03-310-72-711.

ADOPTÉE

19-10-262

10.2 Remboursement d'une partie des formations Sauveteur national et moniteur en sécurité aquatique (Croix-Rouge)

CONSIDÉRANT que depuis quelques années le recrutement de surveillants-sauveteurs, assistants-surveillants-sauveteurs et moniteurs qualifiés est plus difficile comme dans plusieurs régions du Québec.

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a décidé de rembourser les frais des cours Sauveteur national et Moniteur en sécurité aquatique ainsi que les requalifications de ces cours dans le but de faciliter le recrutement.

CONSIDÉRANT la politique de remboursement de la piscine municipale dont copie est déposée au dossier de la présente séance.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de rembourser le coût de formation pour les surveillants-sauveteurs, assistants-surveillants-sauveteurs et moniteurs qualifiés selon les modalités la politique de remboursement de la piscine municipale et présentation des factures.

ADOPTÉE

12.- Période de questions

Monsieur le maire suppléant répond aux différentes questions des personnes présentes dans la salle.

19-10-263

13. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 20 h 46.

ADOPTÉE

MARC PORTELANCE
MAIRE SUPPLÉANT

ME SYLVIE LEPAGE, OMA
GREFFIÈRE

/hl
